

Journal officiel

des Communautés européennes

ISSN 0378-7052

C 280

43^e année

3 octobre 2000

Édition de langue française

Communications et informations

<u>Numéro d'information</u>	Sommaire	Page
	<i>I Communications</i>	
	Commission	
2000/C 280/01	Taux de change de l'euro	1
2000/C 280/02	Relevé des documents transmis par la Commission au Conseil durant la période du 18.9. au 22.9.2000	2
2000/C 280/03	Notification préalable d'une opération de concentration (Affaire COMP/M.2157 — Skanska AB/Kvaerner Construction Group Ltd) Affaire se prêtant à l'application de la procédure simplifiée ⁽¹⁾	5
2000/C 280/04	Notification préalable d'une opération de concentration (Affaire COMP/M.2155 — France Télécom/Schmid/Mobilcom) Affaire se prêtant à l'application de la procédure simplifiée ⁽¹⁾	6
	<i>II Actes préparatoires</i>	
	
	<i>III Informations</i>	
	Parlement européen	
2000/C 280/05	Questions écrites avec réponse publiées au <i>Journal officiel des Communautés européennes</i> C 280 E	7
	Rectificatifs	
2000/C 280/06	Rectificatif au relevé des décisions communautaires en matière d'autorisations de mise sur le marché des médicaments du 15 juillet au 15 août 2000 (JO C 244 du 25.8.2000)	8

FR

1

⁽¹⁾ Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE

I

(Communications)

COMMISSION

Taux de change de l'euro ⁽¹⁾**2 octobre 2000**

(2000/C 280/01)

1 euro	=	7,455	couronnes danoises
	=	339,35	drachmes grecques
	=	8,527	couronnes suédoises
	=	0,5991	livre sterling
	=	0,8802	dollar des États-Unis
	=	1,3235	dollar canadien
	=	95,49	yens japonais
	=	1,5237	franc suisse
	=	8,043	couronnes norvégiennes
	=	72,96	couronnes islandaises ⁽²⁾
	=	1,6199	dollar australien
	=	2,1704	dollars néo-zélandais
	=	6,358	rands sud-africains ⁽²⁾

⁽¹⁾ Source: taux de change de référence publié par la Banque centrale européenne.

⁽²⁾ Source: Commission.

RELEVÉ DES DOCUMENTS TRANSMIS PAR LA COMMISSION AU CONSEIL DURANT LA PÉRIODE DU 18.9. AU 22.9.2000

(2000/C 280/02)

Ces documents peuvent être obtenus auprès des bureaux de vente dont les adresses figurent à la page quatre de couverture.

Code	Numéro de catalogue	Titre	Date d'adoption par la Commission	Date de transmission au Conseil	Nombre de pages
COM(2000) 559	KT-CO-00-559-FR-C	Communication de la Commission sur la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne	13.9.2000	18.9.2000	12
COM(2000) 571	KT-CO-00-540-FR-C	Avis de la Commission conformément à l'article 251, paragraphe 2, point c), du traité CE, sur les amendements du Parlement européen à la position commune du Conseil concernant la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 95/18/CE concernant les licences des entreprises ferroviaires ⁽³⁾	15.9.2000	18.9.2000	3
COM(2000) 572	KT-CO-00-541-FR-C	Avis de la Commission conformément à l'article 251, paragraphe 2, point c), du traité CE, sur les amendements du Parlement européen à la position commune du Conseil concernant la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant la répartition des capacités d'infrastructure ferroviaire, la tarification de l'infrastructure ferroviaire et la certification en matière de sécurité ⁽³⁾	15.9.2000	18.9.2000	6
COM(2000) 529	KT-CO-00-507-FR-C	Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux conditions de police sanitaire applicable aux mouvements non commerciaux d'animaux de compagnie ^{(2) (3)}	18.9.2000	19.9.2000	14
COM(2000) 542	KT-CO-00-519-FR-C	Proposition de décision du Conseil modifiant la décision 90/424/CEE relative à certaines dépenses dans le domaine vétérinaire ⁽²⁾	18.9.2000	19.9.2000	5
COM(2000) 511	KT-CO-00-486-FR-C	Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil sur l'intermédiation en assurance ^{(2) (3)}	20.9.2000	20.9.2000	32
COM(2000) 519	KT-CO-00-531-FR-C	Projet de décision des représentants des gouvernements des États membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, réunis au sein du Conseil concernant les conséquences financières de l'expiration du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier ⁽³⁾	6.9.2000	20.9.2000	8
COM(2000) 520	KT-CO-00-532-FR-C	Proposition de décision du Conseil fixant les lignes directrices financières pluriannuelles pour la gestion des fonds de la «CECA en liquidation» ⁽³⁾	6.9.2000	20.9.2000	9
COM(2000) 521	KT-CO-00-533-FR-C	Proposition de décision du Conseil fixant les lignes directrices techniques pluriannuelles pour le programme de recherche du «Fonds de recherche du charbon et de l'acier» ⁽³⁾	6.9.2000	20.9.2000	20
COM(2000) 567	KT-CO-00-564-FR-C	Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen — L'innovation dans une économie fondée sur la connaissance ⁽³⁾	20.9.2000	20.9.2000	35

Code	Numéro de catalogue	Titre	Date d'adoption par la Commission	Date de transmission au Conseil	Nombre de pages
COM(2000) 581	KT-CO-00-533-FR-C	Proposition de règlement du Conseil modifiant pour la quatrième fois le règlement (CE) n° 2742/1999 établissant, pour 2000, les possibilités de pêche et les conditions associées pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques, applicables dans les eaux communautaires et, pour les navires communautaires, dans des eaux soumises à des limitations de capture, et modifiant le règlement (CE) n° 66/98 ⁽³⁾	20.9.2000	20.9.2000	8
COM(2000) 583	KT-CO-00-554-FR-C	Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 2223/96 en ce qui concerne l'utilisation du SEC 95 dans la détermination des contributions financières des États membres à la ressource propre fondée sur la TVA	20.9.2000	20.9.2000	5
COM(2000) 577	KT-CO-00-552-FR-C	Proposition modifiée de règlement du Conseil fixant la liste des pays tiers dont les ressortissants sont soumis à l'obligation de visa pour franchir les frontières extérieures et la liste de ceux dont les ressortissants sont exemptés de cette obligation	21.9.2000	21.9.2000	17
COM(2000) 584	KT-CO-00-555-FR-C	Rapport de la Commission au sujet du fonctionnement, pendant l'année 1999, du système de stabilisation des recettes d'exportation instauré par la quatrième convention ACP-CE telle que révisée par l'accord de Maurice		21.9.2000	15
COM(2000) 586	KT-CO-00-556-FR-C	Proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 2402/98 instituant un droit antidumping définitif sur les importations de magnésium non allié sous forme brute originaire de la République populaire de Chine		21.9.2000	9
COM(2000) 587	KT-CO-00-557-FR-C	Proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 763/2000 du Conseil portant extension du droit antidumping définitif institué par le règlement (CE) n° 584/96 sur les importations de certains accessoires de tuyauterie, en fer ou en acier, originaires de la République populaire de Chine aux importations de certains accessoires de tuyauterie, en fer ou en acier, expédiés de Taïwan, qu'ils aient ou non été déclarés originaires de Taïwan, et clôturant l'enquête concernant trois exportateurs taïwanais		21.9.2000	5
COM(2000) 589	KT-CO-00-558-FR-C	Proposition de décision du Conseil modifiant l'article 3 de la décision 98/198/CE du Conseil du 9 mars 1998		21.9.2000	5
COM(2000) 563	KT-CO-00-547-FR-C	Proposition de décision du Conseil arrêtant la position de la Communauté au sujet d'une décision du Comité mixte relative à la modification des annexes sectorielles sur les équipements terminaux de télécommunication, les matériels de traitement de l'information et les émetteurs radio, sur la compatibilité électromagnétique, sur la sécurité électrique, sur les bateaux de plaisance et sur les dispositifs médicaux de l'accord de reconnaissance mutuelle conclu entre la Communauté européenne et le Canada ⁽²⁾ ⁽³⁾		22.9.2000	10

Code	Numéro de catalogue	Titre	Date d'adoption par la Commission	Date de transmission au Conseil	Nombre de pages
COM(2000) 564	KT-CO-00-548-FR-C	Proposition de décision du Conseil arrêtant la position de la Communauté au sujet d'une décision du Comité mixte relative à la modification de l'annexe sectorielle relative aux équipements terminaux de télécommunications de l'accord de reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité, de certificats et de marquages conclu entre la Communauté européenne et l'Australie ⁽²⁾ ⁽³⁾		22.9.2000	9
COM(2000) 570	KT-CO-00-549-FR-C	Proposition de décision du Conseil arrêtant la position de la Communauté au sujet d'une décision du Comité mixte relative à la modification de l'annexe sectorielle relative aux équipements terminaux de télécommunications de l'accord de reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité, de certificats et de marquages conclu entre la Communauté européenne et la Nouvelle-Zélande ⁽²⁾ ⁽³⁾		22.9.2000	8
COM(2000) 579	KT-CO-00-551-FR-C	Proposition modifiée de décision du Parlement européen et du Conseil portant sur la mise en œuvre d'un programme de formation pour les professionnels de l'industrie européenne des programmes audiovisuels (MEDIA — Formation) (2001-2005) ⁽²⁾ ⁽³⁾		22.9.2000	27
COM(2000) 590	KT-CO-00-560-FR-C	Proposition de décision du Conseil concernant l'approbation d'un accord sous forme d'échange de lettres entre la Communauté européenne et chacun des pays de l'AELE donneurs de préférences tarifaires dans le cadre du SPG (Norvège et Suisse), prévoyant que les marchandises originaires de Norvège ou de Suisse seront traitées à leur arrivée sur le territoire douanier de la Communauté européenne comme des marchandises incorporant un élément d'origine communautaire (accord réciproque) ⁽²⁾ ⁽³⁾		22.9.2000	22
COM(2000) 591	KT-CO-00-561-FR-C	Rapport de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social et au Comité des régions — Réseaux transeuropéens — Rapport annuel 1999 établi conformément à l'article 16 du règlement (CE) n° 2236/95 déterminant les règles générales pour l'octroi d'un concours financier communautaire dans le domaine des réseaux transeuropéens ⁽³⁾		22.9.2000	39
COM(2000) 592	KT-CO-00-562-FR-C	Proposition de décision du Conseil relative à la création d'un réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale ⁽²⁾		22.9.2000	35

⁽¹⁾ Ce document contient une fiche d'impact sur les entreprises et, en particulier, les petites et moyennes entreprises (PME).

⁽²⁾ Ce document fera l'objet d'une publication au Journal officiel.

⁽³⁾ Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE.

NB: Les documents COM sont disponibles par abonnement global ou thématique ainsi que par numéro; dans ce cas, le prix est proportionnel au nombre de pages.

Notification préalable d'une opération de concentration**(Affaire COMP/M.2157 — Skanska AB/Kvaerner Construction Group Ltd)****Affaire se prêtant à l'application de la procédure simplifiée**

(2000/C 280/03)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

1. Le 26 septembre 2000, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CEE) n° 4064/89 du Conseil ⁽¹⁾, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1310/97 ⁽²⁾, d'un projet de concentration par lequel l'entreprise suédoise Skanska AB, acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), dudit règlement le contrôle de certaines parties de l'entreprise britannique Kvaerner Construction Group Ltd, par la prise d'une participation au capital.
2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:
 - Skanska AB: construction,
 - Kvaerner Construction Group Ltd: construction.
3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération de concentration notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement (CEE) n° 4064/89. Conformément à la communication de la Commission relative à une procédure simplifiée de traitement de certaines opérations de concentration en application du règlement (CEE) n° 4064/89 du Conseil ⁽³⁾, il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.
4. La Commission invite les tiers concernés à lui transmettre leurs observations éventuelles sur le projet de concentration.

Ces observations devront parvenir à la Commission au plus tard dans les dix jours suivant la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopieur ou par courrier, sous la référence COMP/M.2157 — Skanska AB/Kvaerner Construction Group Ltd, à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Direction B — Task-force «Concentrations»
Rue Joseph II 70
B-1000 Bruxelles
[télécopieur (32-2) 296 43 01/296 72 44].

⁽¹⁾ JO L 395 du 30.12.1989, p. 1.
JO L 257 du 21.9.1990, p. 13 (rectificatif).

⁽²⁾ JO L 180 du 9.7.1997, p. 1.
JO L 40 du 13.2.1998, p. 17 (rectificatif).

⁽³⁾ JO C 217 du 29.7.2000, p. 32.

Notification préalable d'une opération de concentration**(Affaire COMP/M.2155 — France Télécom/Schmid/Mobilcom)****Affaire se prêtant à l'application de la procédure simplifiée**

(2000/C 280/04)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

1. Le 22 septembre 2000, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CEE) n° 4064/89 du Conseil ⁽¹⁾, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1310/97 ⁽²⁾, d'un projet de concentration par lequel l'entreprise française France Télécom SA, acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), dudit règlement le contrôle en commun, avec M. Gerhard Schmid, de l'entreprise allemande Mobilcom AG par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

- France Télécom: service public de téléphonie fixe, télécommunications mobiles, services de location de lignes et de données, vente et location d'équipement en télécommunications, services de télédiffusion et de télévision câblée et services d'information,
- Gerhard Schmid: fondateur et actionnaire principal de Mobilcom,
- Mobilcom: téléphonie mobile (GSM) et fixe et services Internet.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération de concentration notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement (CEE) n° 4064/89. Conformément à la communication de la Commission relative à une procédure simplifiée de traitement de certaines opérations de concentration en application du règlement (CEE) n° 4064/89 du Conseil ⁽³⁾, il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

4. La Commission invite les tiers concernés à lui transmettre leurs observations éventuelles sur le projet de concentration.

Ces observations devront parvenir à la Commission au plus tard dans les dix jours suivant la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopieur ou par courrier, sous la référence COMP/M.2155 — France Télécom/Schmid/Mobilcom, à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Direction B — Task-force «Concentrations»
Rue Joseph II 70
B-1000 Bruxelles
[télécopieur (32-2) 296 43 01/296 72 44].

⁽¹⁾ JO L 395 du 30.12.1989, p. 1.
JO L 257 du 21.9.1990, p. 13 (rectificatif).

⁽²⁾ JO L 180 du 9.7.1997, p. 1.
JO L 40 du 13.2.1998, p. 17 (rectificatif).

⁽³⁾ JO C 217 du 29.7.2000, p. 32.

III

(Informations)

PARLEMENT EUROPÉEN

Questions écrites avec réponse publiées au *Journal officiel des Communautés européennes* C 280 E

(2000/C 280/05)

Ces textes sont disponibles sur:

EUR-Lex: <http://europa.eu.int/eur-lex>**EUDOR:** <http://eudor.eur-op.eu.int>**CELEX:** <http://europa.eu.int/celex>

RECTIFICATIFS**Rectificatif au relevé des décisions communautaires en matière d'autorisations de mise sur le marché des médicaments du 15 juillet au 15 août 2000**

(«Journal officiel des Communautés européennes» C 244 du 25 août 2000)

(2000/C 280/06)

Page 10, «Délivrance d'une autorisation de mise sur le marché», dans la colonne «Nom du médicament»:

au lieu de: «VovoMix 30»,

lire: «NovoMix30».
